

Municipalité de Moudon



**Préavis n° 108/26
au Conseil communal**

**Demande d'un crédit d'investissement de CHF 671'000.—
pour le réaménagement du parking public sur la parcelle
communale n° 450 – Ancien Stand**

Délégué municipal :

- Raphael Tatone, municipal, r.tatone@moudon.ch, 079 296 49 27

Adopté par la Municipalité le 23 mars 2026

Ordre du jour de la séance du Conseil communal du 5 mai 2026

Madame la Présidente,
Mesdames les Conseillères communales et Messieurs Conseillers communaux,

1. Préambule

La Municipalité sollicite un crédit d'investissement de CHF 671'000. -- TTC pour le réaménagement du parking public avec 68 places (dont 2 PMR) pour les voitures et 8 places pour les deux-roues, sur la parcelle communale n° 450, dite « Ancien Stand de Tir ».

Pour donner suite aux divers projets de réaménagement menés sur son territoire, notamment dans le centre-ville et dans le secteur de la gare, la Commune verra son offre globale de stationnement diminuer. Le projet de requalification du centre prévoit notamment la suppression d'un nombre important de places.

Dans ce contexte, la Municipalité souhaite pérenniser et structurer le parking de l'Ancien Stand afin de maintenir une offre de stationnement à proximité du centre et de la gare.

2. Périmètre du projet et projet

2.1. Périmètre

Le périmètre concerné comprend une partie de la parcelle n°450, les accès depuis la route de Siviriez, les aménagements périphériques nécessaires à l'exploitation du parking ainsi que la démolition du bâtiment des WC publics existant. Le bâtiment de l'Ancien Stand de tir n'est pas touché.

2.2. Objectif



Le projet vise à transformer la surface actuellement stabilisée en un parking public structuré, sécurisé et intégré dans son environnement. Il prévoit 68 places de stationnement, dont 2 PMR

et 8 places pour les deux-roues, avec distinction claire des bandes de roulement et des places de parc. Le projet est conçu comme une solution pragmatique et réversible, si nécessaire. Avec cette réorganisation, il est considéré que la capacité d'accueil est de 15 à 18 places supplémentaires par rapport à la situation actuelle, en fonction du stationnement des véhicules sur des places non définies et non structurées.

2.3. Descriptif des travaux

Les travaux comprennent notamment :

- Démolition du bâtiment des WC existant ;
- Terrassement et préparation du sol ;
- Réalisation des bandes de roulement en enrobé ;
- Réalisation des places en pavés permettant l'infiltration de l'eau tout en gardant la possibilité d'utiliser l'espace pour des manifestations ;
- Signalisation et marquage ;
- Eclairage à l'entrée du parking ;
- Préservation des arbres ;
- Barrière de protection bois devant les troncs qui sont maintenus.

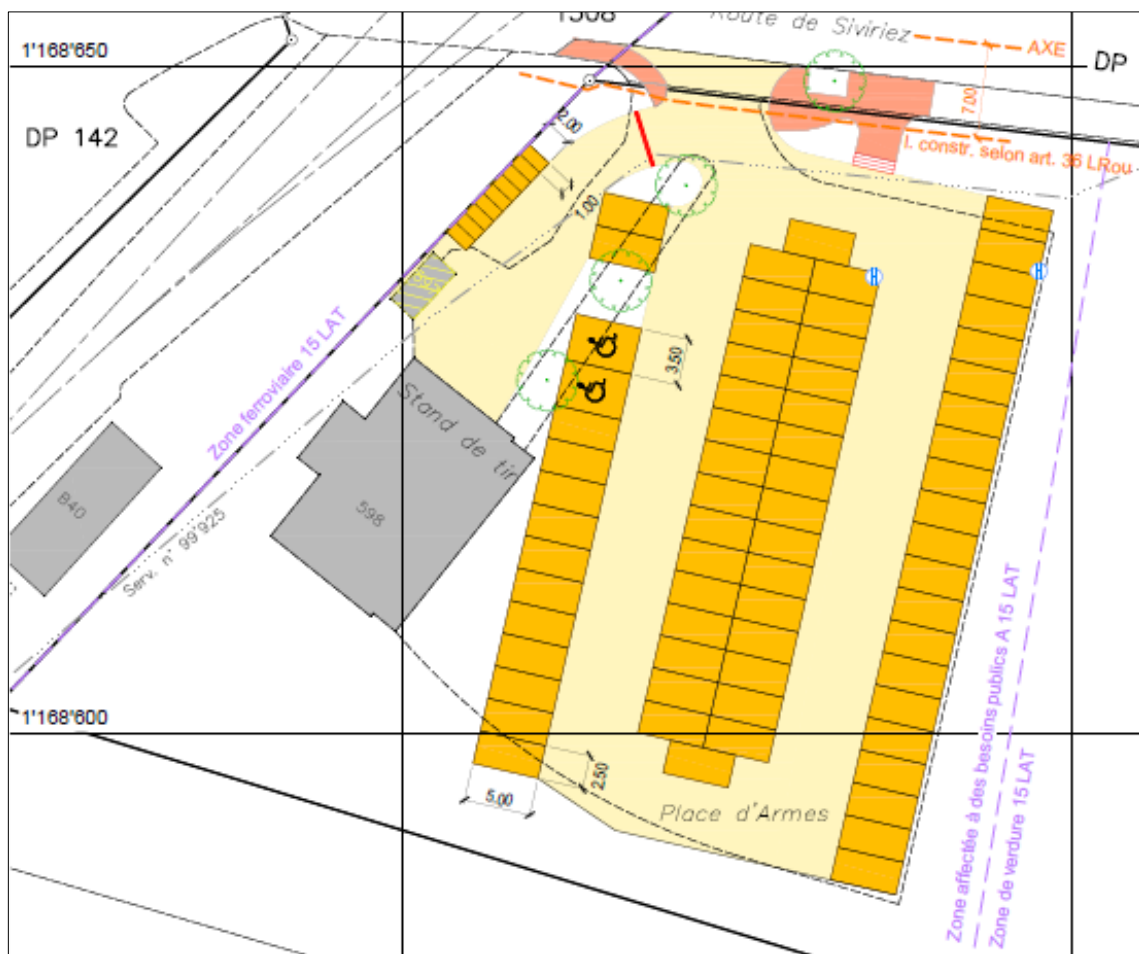


Figure 1 Plan de situation avec les places de stationnement

2.4. Exploitation du parking

Le parking sera soumis aux mêmes règles d'exploitation que les autres parkings communaux. Les conditions de stationnement (durée, réglementation par disque, contrôle et régime des sanctions) seront identiques à celles en vigueur sur le territoire communal, conformément au plan officiel des zones de stationnement.

Le site de l'Ancien Stand est situé en zone « hors centre ». A ce titre, les conditions applicables à cette zone s'y appliqueront, soit une durée de 3 heures à titre gratuit et possibilité de stationner plus longtemps avec un macaron, à la journée, au mois ou à l'année.

2.5. Coordination avec les CFF

En raison de la proximité avec la gare et les installations ferroviaires, le projet a fait l'objet d'un examen préalable des CFF. Les exigences liées à la sécurité, aux distances réglementaires et aux éventuelles servitudes ont été prises en compte dans la conception du projet. Aucune contrainte majeure ne remet en cause la faisabilité du parking.

3. Calendrier prévisionnel

Le calendrier prévisionnel est le suivant. Il tient compte des manifestations qui se déroulent sur la place :

- Dépôt du dossier de demande d'autorisation de construire, en parallèle au dépôt de ce préavis : mai 2026
- Enquête publique : mai-juin 2026
- Travaux envisagés, fin septembre 2026 à mi-décembre 2026, soit pendant la période où le parking n'est pas occupé par les manifestations. L'objectif est de terminer les travaux avant le Cirque de Noël.

4. Développement durable

Le recours à des pavés gazon pour les places de stationnement permet de limiter l'imperméabilisation des sols, de favoriser l'infiltration des eaux pluviales et de réduire les effets d'îlot de chaleur. De plus, l'accueil de manifestations sur la surface est garanti.

La préservation des arbres existants est assurée.

L'éclairage est volontairement limité au strict nécessaire (uniquement à l'entrée du parking) afin de réduire la consommation énergétique et les nuisances lumineuses.

5. Aspects financiers

Le coût total de réalisation du projet repose sur un devis détaillé établi sur la base des études finalisées et d'une estimation consolidée des travaux. Il intègre l'ensemble des prestations nécessaires à la réalisation complète du parking, y compris les travaux préparatoires, les aménagements, ainsi qu'une provision pour divers et imprévus. Le détail des coûts se présente comme suit :

Libellé	Base	CHF TTC
Travaux préparatoires (Installation de chantier, démolition WC, démolition génie civil, terrassement, etc.)	Devis / estimation	121'750. --
Travaux de génie civil, (bordures, enrobés, évacuation des eaux, béton coulé sur place, réseaux souterrains)	Devis / estimation	365'250. --
Eclairage public	Devis / estimation	3'800. --
Dispositif de protection (glissière en bois)	Devis / estimation	29'750. --
Signalisation verticale	Devis / estimation	6'000. --
Marquage	Devis / estimation	6'500. --
Mandats : ingénieur civil, ingénieur en mobilité, BAMO phase SIA 31 à 33, financement assuré par préavis 01/21.	Offres	40'374.10
Mandats : ingénieur civil, BAMO phase SIA 41 à 53	Offres	36'000. --
Géomètre	Offre	1'500. --
Divers et imprévus	Env.10%	60'075.90
Total TTC		671'000.--

5.1. Incidences financières

Le respect des normes comptables MCH2 demande l'application de durées d'amortissement déterminées par le type d'investissement. Pour ce préavis, cela se résume de la manière suivante :

- Investissement « Place de stationnement » : CHF 671'000.- à amortir en 40 ans

Selon les normes financières de référence du Canton, il est estimé que 80% du coût des investissements des communes devrait être autofinancé et que le solde peut être couvert par l'emprunt. Cependant, actuellement et selon les perspectives financières, la Commune n'atteint plus ces normes d'autofinancement. Il est donc pris en compte une estimation d'autofinancement de 60% et de 40% pour les fonds étrangers.

Pour le présent préavis, il est calculé les charges financières suivantes :

Coût total des travaux	CHF 671'000.--
Autofinancement 60%	CHF 402'600.--
Fonds étrangers (emprunt) 40%	CHF 268'400.--

Les intérêts (hypothèse 2.0%) des fonds étrangers devraient s'élever à CHF 5'300.- la première année et à un total de CHF 107'360.- sur toute la durée d'utilisation de l'investissement.

6. Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MOUDON

- Vu le préavis de la Municipalité N° 108/26 ;
 - Ouï le rapport de la commission chargée de son étude et celui de la COGEFIN ;
 - Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;
1. **accorde un crédit d'investissement maximum de CHF 671'000.— TTC pour le réaménagement du parking public sur la parcelle communale n° 450 – Ancien Stand,**
 2. **prend acte que la dépense sera comptabilisée à l'actif du bilan,**
 3. **prend acte que l'investissement sera amorti en 40 ans,**
 4. **autorise formellement la Municipalité à emprunter tout ou partie de la dépense aux meilleures conditions du marché.**

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :

Le secrétaire :


C.PICO


A. IMERI

